



François Chanson
Chemin de la Gottettaz 16
1012 Lausanne

François Bertschy
Chemin du Levant 27
1005 Lausanne

Recommandé
Conseil Communal de la Ville de
Lausanne
Commission Permanente des Pétitions
Case Postale 6904
1002 Lausanne

Lausanne, le 2 mai 2024

Mesdames, Messieurs,

Par le présent courrier recommandé, nous vous informons avoir été désigné par les signataires de la pétition en annexe comme premier signataire et deuxième signataire en charge de sa présentation auprès de votre office.

Au nom des 79 signataires, nous nous tenons à votre entière disposition pour la suite à donner à notre démarche collective. En vous souhaitant bonne réception de notre courrier, nous vous remercions au nom de tous les signataires, de l'attention portée à notre pétition et à la cause qu'elle entend défendre et protéger.

Dans l'attente de votre prise de contact, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Au nom des signataires


François Chanson


François Bertschy

Annexes : ment.

Pétition des voisins de la parcelle 20273

« Sauvons la biodiversité sur les rives de la Vuachère »

Dans le cadre de l'application du tout récent "Plan Biodiversité" adopté par la Ville de Lausanne le 23.04.2024, les pétitionnaires veulent absolument éviter un risque d'atteinte grave à la biodiversité sur la parcelle numéro 20273, achetée par des promoteurs immobiliers, ERE (Vaud) 1 SA à Nyon, en septembre 2023 et vouée à la réalisation d'un projet de développement immobilier.

Selon les pétitionnaires, la construction d'un groupe d'immeubles sur cette parcelle arborée, en bordure de rivière, participerait clairement à ce que L'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) identifie comme faisant partie des raisons de la disparition des espèces vivantes. La présence de la salamandre, du triton alpestre, espèces protégées, ainsi que du crapaud commun (dans une moindre mesure) est attestée depuis longtemps sur cette parcelle. Les autorités (communales et cantonales) ont déjà accès à ces informations, selon le Dr Jérôme Pellet, Correspondant régional pour le Canton de Vaud de Info Fauna Karch.

Hormis les amphibiens, la parcelle 20273 est intensément arborée et représente une zone de nichage naturelle pour les oiseaux. De plus, elle se trouve en bordure immédiate de la Vuachère. Durant les dernières 15 années, la lisière de la forêt a considérablement avancé sur cette parcelle. La construction d'un quelconque projet y nécessiterait forcément un abattage considérable.

La jurisprudence récente dans le canton de Vaud, Jolimont 2 à Lausanne et de l'autre côté de la Vuachère, Avenue des Roses à Pully, n'interdit pas forcément la construction, mais pousse à une nouvelle pesée des intérêts qui peut amener à une réduction des droits à bâtir. C'est précisément ce que demandent les pétitionnaires.

Lausanne, le 25 avril 2024